

**Plan stratégique  
d'Élections  
Nouvelle-Écosse  
De 2018 à 2023**



**ÉLECTIONS  
NOUVELLE-ÉCOSSE**

Publié par le directeur général des élections  
Mai 2018

# Table des matières

---

<b>Message du directeur général des élections . . . . .</b>	<b>1</b>
<b>Introduction . . . . .</b>	<b>3</b>
<b>Notre organisme . . . . .</b>	<b>4</b>
<b>Buts organisationnels . . . . .</b>	<b>7</b>
<b>Contexte . . . . .</b>	<b>12</b>
<b>Les défis. . . . .</b>	<b>15</b>
<b>Réalisation de nos objectifs . . . . .</b>	<b>19</b>
<b>Annexe A • Sigles et abréviations . . . . .</b>	<b>29</b>



# Message du directeur général des élections

---

Mai 2018

Élections Nouvelle-Écosse (ENE) connaîtra au cours des cinq prochaines années un certain nombre de défis.

Le prochain cycle économique présentera à la fois des défis et des possibilités. Nous aurons la possibilité de mettre en application les enseignements tirés de la 40<sup>e</sup> élection générale provinciale (EGP) du 30 mai 2017. Nous aurons également l'occasion d'adopter de nouveaux moyens technologiques, de mettre en œuvre des pratiques exemplaires ainsi que d'améliorer notre prestation de services.

Le cadre législatif pourrait changer de façon considérable au cours de la prochaine année. Dans les rapports que j'ai présentés aux députés, j'ai recommandé des changements législatifs liés à l'utilisation de la technologie dans les bureaux de vote anticipé, la simplification d'un certain nombre de processus et la prise en compte des décisions de justice partout au pays. J'ai également recommandé qu'on explique mieux aux électeurs ce qui se passe lorsqu'un candidat abandonne la course ou perd le soutien de son parti.

Suite à la décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, relativement à l'inconstitutionnalité du processus imposé à la Commission (2012) de délimitation des circonscriptions électorales, le ministre MacLellan a présenté le projet de loi 99 visant à modifier la loi sur l'Assemblée législative (*House of Assembly Act*) afin d'établir des modalités obligatoires pour guider les futures commissions à faire des propositions pour l'évolution de la carte électorale en Nouvelle-Écosse. Le premier ministre McNeil s'est engagé à former une Commission de délimitation des circonscriptions électorales en 2018-2019 plutôt qu'en 2022. Cette situation pourrait entraîner le départ des directeurs du scrutin actuels et leur remplacement par le biais d'un processus fondé sur le mérite avant, plutôt qu'après, la 41<sup>e</sup> EGP.

Partout où il existe d'importants défis et possibilités, il existe également des risques. Pour réussir, nous devons pouvoir choisir les bonnes stratégies pour atteindre nos objectifs tout en étant conscients des risques. Notre plan nous aidera à atteindre cet équilibre et permettra d'orienter notre travail lors des prochaines élections générales. Le plan d'ENE présente ce qui est important pour les responsables d'ENE et ce qu'ils doivent faire; il contient de plus des mesures du succès.

Le plan englobe tout le travail envisagé pour les cinq prochaines années. Qu'il s'agisse d'un scrutin, d'un projet ou de nos activités courantes, nous devrions pouvoir montrer en quoi nos efforts correspondent aux cinq objectifs énoncés. Notre plan sera une référence tout aussi importante pour les parties prenantes que pour les nouveaux employés et les entrepreneurs pendant que nous renforçons nos équipes.

Le plan stratégique reflète nos meilleures perspectives du moment. Dans la mesure où les décisions nous appartiennent, nous nous engageons à le mettre en œuvre et à mesurer nos progrès afin de pouvoir obtenir des résultats en temps voulu, en tenant compte des budgets et en évitant de nous écarter de la voie établie. Nous examinerons au moins chaque année le plan stratégique pour déterminer si nos choix restent adaptés.

Je crois sincèrement qu'en suivant ce plan, nous réussirons à relever pleinement les défis liés aux prochaines élections générales provinciales et à permettre aux responsables de l'administration électorale d'être plus efficaces.



Richard Temporale  
Directeur général des élections

# Introduction

---

Le présent plan énonce la vision, la mission et le mandat d'ENE. Il contient des énoncés d'objectifs, des mesures du rendement et présente une analyse de la situation, les grandes priorités ainsi que la stratégie organisationnelle pour le prochain cycle économique. Le présent plan décrit le travail qui sera effectué au cours des cinq prochaines années pour chaque priorité. Il vise à fournir une planification plus détaillée pour les scrutins et les projets et sera mis à jour en fonction des besoins tout au long du prochain cycle économique.



# Notre organisme

---

## Vision

La vision d'ENE reflète la perception que nous avons de nous-mêmes, ce que nous voulons devenir et ce que nous aimerions que les parties prenantes et nos partenaires pensent de nous.

L'énoncé de vision d'ENE vise à motiver et à mettre en place une norme à suivre.

### **Vision d'Élections Nouvelle-Écosse :**

*Les Néo-Écossais nous font confiance pour exceller dans l'organisation d'élections justes et inclusives.*

Cela signifie que :

- nous voulons que les Néo-Écossais considèrent ENE comme un organisme digne de confiance pour organiser des élections justes;
- les parties prenantes nous font confiance, c'est-à-dire les électeurs, les candidats, les équipes de campagne et les partis enregistrés, quant à l'organisation d'élections justes et impartiales;
- que nous visons l'excellence quant à l'organisation d'élections;
- nous visons à inclure tous les électeurs de la Nouvelle-Écosse.



## Mission

Notre mission se rapporte à nos activités, aux raisons pour lesquelles ENE est un organisme indépendant qui reçoit des fonds publics. Elle se rapporte aux gens que nous servons et à la façon dont le nous le faisons.

### **Mission d'Élections Nouvelle-Écosse :**

*Servir la démocratie en organisant des élections provinciales avec impartialité et professionnalisme.*

Cela signifie que :

- nous travaillons à faire des droits démocratiques des Néo-Écossais une réalité en organisant des élections;
- nous nous assurons que les électeurs peuvent s'informer sur le processus électoral, s'inscrire et voter, et faisons en sorte de minimiser les obstacles à la participation aux élections;
- nous créons un environnement dans lequel les électeurs et les personnes qui se présentent aux élections ont confiance dans la mise en place d'un processus électoral juste, impartial et libre de toute ingérence politique.

## Mandat

Notre mandat se rapporte au pouvoir qui nous est donné pour effectuer notre travail et accomplir notre mission. Il est prescrit par la loi.

### **Mandat d'Élections Nouvelle-Écosse :**

- *Mener des élections générales provinciales, des élections partielles et des plébiscites sur la vente d'alcool*
- *Veiller au respect de la loi électorale (Elections Act) provinciale, y compris le régime de financement politique*
- *Établir et mettre à jour des informations liées aux élections, y compris le registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse*
- *Demander des conseils sur les processus électoraux et le régime de financement électoral et mener des études sur ces processus et ce régime*
- *Mener des programmes d'éducation électorale*

## Valeurs

ENE mène ses activités selon des valeurs qu'il juge très importantes. Ces valeurs guident son travail et ses décisions en matière de gestion.

### Les valeurs d'ENE sont :

- *Responsabilisation*
- *Collaboration*
- *Inclusivité*
- *ne permettant pas le vote avant la date limite pour la soumission des candidatures;*
- *Intégrité (crédibilité, professionnalisme, respect, équité et objectivité)*
- *Transparence*

En restant fidèle à ces valeurs, ENE obtiendra la confiance de ses parties prenantes.





# Buts organisationnels

---

ENE a établi cinq grands objectifs organisationnels dans le cadre du processus de planification. Chaque objectif correspond à des résultats de haut niveau que nous souhaitons atteindre en concrétisant notre vision et en remplissant notre mission et notre mandat. Les buts permettent d’orienter notre mission en établissant ce que nous espérons réaliser à long terme. Pour être efficace, chaque but doit être clair, compréhensible et mesurable.

Il est très important de mesurer efficacement les progrès et les résultats pendant la mise en œuvre du plan. Nous devons mettre en place des systèmes pour pouvoir déterminer la mesure dans laquelle nous atteignons les buts énoncés dans le présent plan, ainsi que pour nous assurer de maintenir les progrès pendant la mise en œuvre des différents plans. Nous examinerons les mesures établies chaque année civile, ou en fonction des changements liés à l’environnement et aux circonstances, pour faire en sorte qu’elles restent adaptées. Nous rendrons régulièrement compte de nos progrès liés à ces mesures.

## **Objectif 1 • Organiser des élections efficaces, accessibles et sans gaspillage des ressources**

Cet objectif est directement lié à notre énoncé de mission et à notre mandat. Il structure la façon dont nous préparons et administrons chaque élection. ENE doit toujours être prêt pour les élections qui sont prévues et les services de vote par bulletin spécial. Cet objectif suppose que le processus électoral soit pleinement inclusif et que tous les électeurs y aient accès.

Il se rapporte aux activités pédagogiques sur les élections ainsi qu’à l’amélioration continue de nos services pour répondre à l’évolution des besoins en maîtrisant les coûts.

Cet objectif se rapporte à toutes les activités permettant de faire en sorte que chaque bureau de directeur de scrutin, bureau de vote et membre du personnel soit équipé et prêt à organiser des

élections équitables et non partisans. Il s'agit de créer et de distribuer du matériel clair et concis en temps voulu à tous les membres du personnel, partis politiques et candidats, et de donner des formations appropriées.

## Mesures

ENE :

- déterminera la qualité de son travail au moyen d'un programme postélectoral de vérification et d'observation élaboré à partir de la 39<sup>e</sup> EGP;
- fera en sorte que le budget de la 41<sup>e</sup> EGP soit le même que celui de la 40<sup>e</sup> EGP (ajusté selon l'IPC) et mesurera la rentabilité des dépenses;
- établira des objectifs précis et mesurables pour la formation, les communications et d'autres aspects de la prestation de ses services, ainsi qu'évaluera le rendement en fonction de critères prédéterminés;
- atteindra les objectifs en matière d'accessibilité en
  - s'assurant que 98 % des électeurs inscrits se trouvent à moins de quinze minutes en voiture de leur bureau de vote le jour du scrutin;
  - s'assurera que les bureaux de vote, le jour du scrutin, respectent les critères d'accessibilité pour les électeurs ayant un handicap physique;
  - multipliera les possibilités de vote et d'emploi pour les électeurs handicapés dans les bureaux des directeurs de scrutin et, dans la mesure du possible, dans les bureaux de vote;
  - travaillera avec les groupes de personnes handicapées afin de rendre les bureaux de vote le plus accessible possible.

## Objectif 2 • Offrir des informations électorales de qualité

Cet objectif se rapporte aux aspects suivants : création et diffusion, en temps voulu, d'informations électorales de qualité; mise en place et maintien d'un cadre de pouvoir, de politique et législatif; maintien d'une infrastructure solide répondant à nos besoins; planification et réalisation de notre travail à partir d'un cadre structurant.

L'une de nos tâches principales consiste à mettre à jour les données relatives aux élections, y compris le registre des électeurs de la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire la liste des résidents admissibles inscrits pour voter.

Pendant l'élection, les électeurs figurant sur cette liste seront informés, en général par courrier, sur les candidats locaux et sur les différentes options liées aux bureaux et aux heures et date de vote.

### **Mesures :**

ENE :

- déterminera la couverture du registre des électeurs;
- réalisera des études qualitatives sur le niveau de compréhension lié aux informations destinées au public et sur l'efficacité de ces informations;
- rendra compte de ces mesures chaque année à l'aide de rapports internes, comme le rapport annuel du directeur général et le rapport annuel sur le régime des contributions politiques.

## **Objectif 3 • Mobiliser les parties prenantes et les éduquer à tous les aspects du processus électoral**

Nous sommes chargés de mener des programmes d'éducation et d'information à l'intention des électeurs. Nous voulons faire en sorte que les électeurs et les autres parties prenantes disposent de toutes les informations dont ils ont besoin pour comprendre quand, où et comment ils peuvent voter, et quelles sont les personnes qui peuvent voter.

Les parties prenantes sont les électeurs de la Nouvelle-Écosse, les partis politiques enregistrés, les candidats, les associations de circonscription (ADC), les tiers et le personnel d'Élections Nouvelle-Écosse.

### **Mesure :**

ENE :

- établira des objectifs et mesurera la participation des éducateurs et des autres parties prenantes aux programmes d'ENE.

## **Objectif 4 • Favoriser et assurer le respect de la loi électorale (*Elections Act*)**

Les équipes de direction des partis enregistrés, les associations de circonscription, les tierces parties et les candidats sont tenus de se conformer aux articles de la loi électorale (*Elections Act*) qui portent sur la publicité, le financement électoral, l'enregistrement des partis politiques, la divulgation des contributions et des dépenses, etc. Les manuels, vidéos, séances de formation et groupes de discussion se sont révélés utiles pour les personnes participant au processus électoral. Les examens, la loi et la diffusion d'informations permettent à ENE de connaître ses responsabilités quant à la mise d'un cadre de conformité.

Nous fournissons des interprétations claires des parties obligatoires de la loi et aidons différents acteurs du processus électoral à établir leurs états financiers selon les besoins et en temps voulu.

ENE calcule et distribue les fonds aux partis enregistrés et aux candidats en vertu de la loi électorale (*Elections Act*) collabore étroitement avec les agents officiels des partis enregistrés et fournit du matériel de formation pour les agents officiels des candidats.

### **Mesures :**

ENE :

- déterminera le nombre de violations entraînant des transactions et rendra compte des manquements aux exigences de déclaration annuelle des partis enregistrés et des associations de circonscription. En ce qui concerne les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020 et la 41<sup>e</sup> EGP, l'objectif est de n'avoir ni violations ni manquements en matière de conformité;
- vérifiera si les contributeurs respectent les dates limites relatives au dépôt des rapports. ENE rendra compte de cet aspect dans ses rapports annuels.



## **Objectif 5 • Améliorer en permanence l'efficacité individuelle et organisationnelle.**

Cet objectif, qui se rapporte directement à notre vision, suppose que pour bien diriger, il faut également perfectionner le personnel et mettre en place des pratiques exemplaires. Il souligne la valeur que nous accordons à l'apprentissage et reconnaît l'importance du perfectionnement professionnel à ENE.

Nous sommes conscients de la nécessité d'améliorer l'efficacité individuelle et organisationnelle, et, à cette fin, nous élaborons certains projets pour pouvoir atteindre cet objectif.

### **Mesure :**

- ENE créera un indice d'apprentissage et déterminera son efficacité en fonction de celui-ci. L'indice d'apprentissage est une mesure globale de la participation organisationnelle aux activités d'apprentissage internes et externes, aux projets de partenariat et à la coopération avec les autres provinces et territoires.



# Contexte

---

Notre plan est fondé sur les enseignements tirés des dernières élections générales provinciales, sur les observations faites dans d'autres provinces et territoires ainsi que sur les facteurs suivants.

Dans le cadre de la 40<sup>e</sup> EGP, ENE a revu plusieurs formulaires et documents, y compris le relevé du scrutin, les inscriptions des électeurs et les bulletins de vote rejetés. ENE a également revu les processus et les procédures, les manuels et la formation. Le personnel a rencontré les directeurs du scrutin et les directeurs adjoints du scrutin afin d'obtenir leur avis et de prendre connaissance de leurs priorités.

Les responsables d'ENE se sont réunis pour tirer des enseignements de l'élection précédente et élaborer plusieurs objectifs pour le cycle de planification stratégique.

ENE avait prévu les trois rapports suivants après la 40<sup>e</sup> EGP : Relevé de dépouillement et statistiques; *Volume II : Rapport sur le déroulement de l'élection générale provinciale du 30 mai 2017 et recommandations relatives aux changements législatifs*; *Volume III : Informations et statistiques financières*. Les deux premiers rapports ont été publiés. Le troisième rapport sera publié en avril et comprendra deux recommandations supplémentaires relatives aux changements législatifs.

Les recommandations formulées dans les volumes II et III ont été débattues avec la Commission électorale; la plupart ont été unanimement approuvées. Voici certains des principaux changements procéduraux qui sont proposés :

- Mettre en place des processus pour faciliter le retrait de candidats ou de l'appui d'un parti après la clôture des candidatures;
- Permettre aux gens de voter seulement après la clôture des candidatures;
- Permettre aux membres des Forces armées canadiennes en poste à l'extérieur de la province de voter sur Internet;

- Rendre compte, dans les résultats officiels, du nombre d'électeurs ayant refusé de voter, et s'assurer que les électeurs peuvent le faire en toute confidentialité;
- Simplifier les processus électoraux en :
  - ayant davantage recours à la technologie dans les bureaux de vote anticipé afin d'améliorer les rapports sur les résultats le soir des élections;
  - fusionnant le rôle de président et de président adjoint;
  - supprimant la vérification de la signature sur les demandes de bulletin de vote en blanc;
  - supprimant l'obligation d'avoir deux témoins au dépouillement;
  - supprimant l'obligation de demander des travailleurs électoraux aux partis ayant terminé premier ou deuxième aux élections précédentes;
  - supprimant l'obligation de publier dans un journal l'avis d'élection et l'avis du scrutin;
  - supprimant l'interdiction de faire de la publicité dans un rayon de soixante mètres d'un bureau de vote;
  - supprimant l'interdiction relative à l'emplacement d'un quartier général de campagne par rapport à l'emplacement du bureau du directeur du scrutin;
  - accordant au directeur général le pouvoir de mener de nouvelles initiatives lors d'élections partielles avec le soutien unanime de la Commission électorale;
  - accordant au directeur général le pouvoir de s'assurer que les électeurs figurent sur une seule liste électorale définitive;
  - ne rendant pas obligatoire la déclaration du « sexe » pour les électeurs qui mettent à jour leur inscription;
  - prorogeant la date limite relative à la déclaration de la destruction de la liste électorale à trente jours après le jour du scrutin et imposer une amende de 50 \$ par jour si la date limite n'est pas respectée;
  - permettant aux agents officiels des candidats inscrits d'émettre des reçus à des fins fiscales à partir du jour du décret de convocation des électeurs jusqu'au jour du scrutin;

- Respecter les décisions de justice et suivre les meilleures pratiques législatives en :
  - supprimant l'exigence de dépôt du cautionnement de candidature;
  - exigeant de fournir un motif pour la demande de dépouillement judiciaire;
  - ne permettant pas le vote avant la date limite pour la soumission des candidatures;
  - permettant au directeur général de déterminer le nombre d'électeurs dans chaque section de vote.

Les recommandations relatives aux changements législatifs seront présentées au gouvernement pour examen par les députés pendant la session d'automne 2018.





# Les défis

---

## Propositions de changements législatifs

À l'automne 2018, ENE proposera des changements législatifs concernant de nombreux domaines de l'administration des scrutins, en se fondant sur les recommandations du directeur général découlant de la 40<sup>e</sup> EGP.

Une fois les changements exposés au gouvernement et présentés par le ministre de la Justice aux députés sous la forme d'un projet de loi, il n'est pas certain que ces changements soient approuvés et qu'ils doivent donc être modifiés ou que leur adoption soit retardée. Cette incertitude échappe à notre volonté et crée davantage de difficultés en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des changements proposés.

## Commission de délimitation des circonscriptions électorales

En avril 2017, la Commission sur la représentation effective des électeurs acadiens et afro-néo-écossais a été établie par décret en conseil afin de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement sur ce que la représentation effective pourrait signifier pour les Acadiens et les Afro-Néo-Écossais. Le décret en conseil stipule également que le gouvernement prendra « toutes les mesures nécessaires pour établir une Commission de délimitation des circonscriptions électorales d'ici le 31 janvier 2018 et fixer son mandat ».

Le rapport détaillé de la Commission recommande d'apporter d'importants changements au processus d'examen des limites, et pour que ces changements soient mis en œuvre, il est nécessaire de procéder à des changements législatifs et de coopérer pour afin d'avoir un consensus sur les modalités d'une nouvelle commission. Le projet de loi 99, qui vise à modifier la loi sur l'Assemblée législative (*House of Assembly Act*) et à promulguer les recommandations de la Commission sur la représentation effective

des électeurs acadiens et afro-néo-écossais, a reçu la sanction royale le 18 avril 2018.

La mise en place d'une Commission de délimitation des circonscriptions électorales trois à quatre ans plus tôt que le délai de dix ans sera difficile pour ENE, pour les raisons suivantes :

- Fournir un soutien technique indépendant à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales;
- Recruter les directeurs du scrutin en se fondant sur le mérite puis les former;
- Redélimiter les circonscriptions électorales et modifier les sections de vote, selon les besoins, avant la 41<sup>e</sup> EGP plutôt qu'après.

## **Changement organisationnel et changements liés au personnel**

Il est possible qu'un ou plusieurs membres de l'équipe de direction prennent leur retraite avant la 41<sup>e</sup> EGP. Nous prévoyons qu'au moins trois postes se libèrent cette année, puisque certaines des personnes ayant travaillé pour la 40<sup>e</sup> EGP vont prendre leur retraite ou intégrer d'autres fonctions au sein du gouvernement.

Conformément à l'examen stratégique de l'organisation, l'équipe de direction entreprendra un examen de la structure de l'organisme et des responsabilités des postes actuels.

## **Départ du 7037 Mumford Road**

Le bail du bureau et de l'entrepôt actuels d'ENE expire à la fin du mois de décembre 2019. La préparation et la réalisation du déménagement nécessiteront des ressources importantes; cela aura de plus des conséquences pour l'organisme à l'approche de la première date cible de préparation aux élections, soit le 1<sup>er</sup> avril 2020.

## **Bouleversement économique et incertitudes**

Compte tenu du fait que le gouvernement met l'accent sur la rigueur budgétaire pour réduire le déficit provincial, ENE continuera de faire preuve de diligence pour satisfaire à ses exigences en matière de charges administratives ainsi qu'aux

exigences législatives relatives au financement public des partis enregistrés. Contrairement aux dépenses habituelles du ministère, les dépenses nécessaires à la préparation d'un scrutin, bien que planifiées, tendent habituellement à augmenter de façon considérable au cours des années précédant immédiatement des élections générales anticipées. Pendant le présent cycle de préparation, ENE limite ses dépenses extraordinaires à un exercice financier. Nous avons estimé qu'il faut un montant supplémentaire de 500 000 \$ pour le budget 2019-2020 afin de pouvoir répondre aux exigences relatives à la préparation des élections. Cette estimation sera mise à jour suite à l'examen rigoureux des plans, avant l'exercice 2019-2020.

En raison des contraintes de financement, ENE doit trouver un équilibre entre l'éventualité d'une charge de travail renforcée pour le personnel, les dépenses liées à l'amélioration des systèmes actuels et l'introduction de plus de technologie dans le processus électoral, ainsi que les exigences accrues du public en matière d'accès, d'information, de service et de cybersécurité. ENE explorera des moyens de relever ces difficultés grâce à une collaboration accrue et à des partenariats avec d'autres administrations électorales.

## Évolution de la démographie

La population de la Nouvelle-Écosse, qui augmente lentement et qui vieillit, s'éloigne des régions rurales. L'âge médian y est maintenant de 44 ans. Le vieillissement de la population aura diverses conséquences pour ENE, notamment : faciliter l'accès aux urnes et simplifier le vote pour un nombre croissant d'électeurs vieillissants, mieux former les travailleurs électoraux « traditionnels » vieillissants à l'utilisation de la technologie, adapter les moyens traditionnels de communiquer aux électeurs plus jeunes et plus âgés.

ENE devra s'assurer de s'adapter à l'évolution de la démographie, notamment en adaptant son modèle de recrutement et de sélection des travailleurs électoraux, en veillant à l'accessibilité aux urnes ainsi qu'en continuant d'informer les diverses communautés ethniques en Nouvelle-Écosse, qui sont de plus en plus nombreuses.

En ce qui concerne les conséquences pour l'électorat, ces changements imminents influencent continuellement nos efforts pour permettre aux électeurs de voter de façon indépendante et en privé, puisque cela est pour eux pratique, ainsi que pour permettre à la population vieillissante de voter sans être confrontée à des obstacles. Comme l'indiquent les rapports d'ENE sur les 39<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> EGP, la Nouvelle-Écosse possède le taux d'incapacité le plus élevé au Canada puisqu'une personne sur cinq déclare avoir un handicap.

## Plus d'uniformité et de qualité

Les observations d'ENE comprennent d'importantes possibilités en matière d'améliorations; voici certains exemples :

### **Formation des membres du personnel électoral**

Services variant d'une circonscription électorale à l'autre.

### **Vote**

Nombre important de membres du personnel électoral ne respectant pas les procédures requises auxquelles ils ont été formés et ne bénéficiant pas d'une supervision adéquate pour traiter les problèmes à mesure qu'ils surviennent.

### **Dépouillement des votes**

Utilisation incohérente des procédures prescrites d'un endroit à l'autre et entre les équipes de dépouillement des bulletins de vote dans le même bureau de vote.

### **Totalisation des votes**

Il arrive fréquemment que le formulaire de relevé du scrutin ne soit pas contrôlé suffisamment pour s'assurer qu'il est bien rempli par le personnel des bureaux de vote.



# Réalisation de nos objectifs

---

Étant donné que la province n'a pas de loi sur les élections à date fixe, ENE doit être prêt pour les élections d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2020, soit trente-quatre mois après le début du mandat actuel, en tenant compte des tendances historiques.

Les principales initiatives à mener à bien ont été réparties comme suit : 1<sup>re</sup> année – planification et préparation;  
2<sup>e</sup> année – préparation aux élections et initiatives en matière d'infrastructure.

- La première année couvre les projets qui ont commencé ou qui commenceront dans l'année en cours et qui seront terminés au plus tard le 31 mars 2019.
- Sont visés, lors de la deuxième année, les projets pour lesquels le gros du travail sera réalisé pendant l'exercice 2019-2020, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'à la date cible de préparation aux élections, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> avril 2020. Certaines de ces initiatives, qui commenceront par des recherches pendant l'exercice en cours, sont essentielles à la réalisation de nos objectifs.
- Les initiatives liées à l'infrastructure, qui sont de nature organisationnelle, ne sont pas directement liées à la tenue d'élections générales; elles sont cependant essentielles à la réalisation de notre mandat, au maintien d'un registre des électeurs de qualité, à la communication avec l'ensemble des parties prenantes, ainsi qu'au renforcement des capacités d'ENE en améliorant les connaissances du personnel par l'apprentissage.

Les objectifs énumérés dans la colonne 3 du tableau suivant correspondent aux objectifs organisationnels d'ENE indiqués plus haut. Les projets de la première et de la deuxième année sont essentiels à l'objectif 1, c'est-à-dire à la tenue d'élections de qualité accessibles et peu coûteuses. Ces projets peuvent aussi se rapporter à d'autres objectifs d'ENE.

Il importe de noter les projets indiqués pour la période suivant la date cible de préparation aux élections, c'est-à-dire avril 2020. À partir de cette date, l'objectif est de maintenir ou d'améliorer la préparation aux élections. Les principaux défis seront les suivants : offrir des séances de recyclage au personnel, remplacer les membres du personnel électoral pour compenser le phénomène d'attrition, ainsi qu'améliorer la documentation, les logiciels ou la technologie.

Les descriptions de projets de haut niveau qui composent ce plan seront détaillées dans les plans de leur mise en œuvre. Les séances de planification trimestrielles assureront un lien régulier entre ce plan et la préparation aux élections ainsi que le projet et les activités opérationnelles.

### Année 1 – Planification et préparation

Initiative	Description	Objectif
Équipe chargée de la préparation aux élections*	Mettre en place l'équipe chargée de la préparation aux élections afin de signaler et d'atténuer les risques associés aux activités correspondantes.	1
Mettre à jour la loi*	Préparer des propositions de changements législatifs à partir des recommandations du directeur général formulées dans les volumes II et III. Rencontrer les partis enregistrés et les caucus avec les membres de la Commission électorale.	5
Revoir les manuels, les guides, les formulaires et le matériel de formation	Phase 1 : corriger les incohérences et les inexactitudes qui ont été relevées dans les documents imprimés lors de la 40 <sup>e</sup> EGP.	1

Initiative	Description	Objectif
Établir la procédure de formation des directeurs du scrutin*	Structurer la formation initiale des directeurs du scrutin qui sont recrutés en raison de l'attrition naturelle et de la nouvelle délimitation des circonscriptions électorales.	1
Système de gestion de l'apprentissage (SGA)	Achat et mise en place d'un SGA pour permettre le suivi des formations et la production de rapports.	1
Comité consultatif des directeurs du scrutin*	Créer un comité consultatif des directeurs du scrutin afin d'améliorer la communication et la diffusion d'informations entre ces derniers et le QG d'ENE. Réunions semestrielles devant commencer à l'automne 2018.	3
Demande d'emploi en ligne	Créer un formulaire pour faciliter les demandes d'emploi en ligne des travailleurs électoraux pendant une élection.	1
Planification des lieux de vote	Partie 1 : Préparer les changements en matière d'accessibilité dans le système provincial de gestion des élections (SGE), apporter des modifications à la base de données, vérifier si les bureaux des directeurs de scrutin (DS) et les lieux de vote sont adaptés, préparer le plan des réunions des DS pour examiner le choix et les inspections des bureaux des DS et des lieux de vote.	1

\* Indique une nouvelle initiative

 Fonds vert : initiative de formation

 Fonds bleu : initiative de sensibilisation

<b>Initiative</b>	<b>Description</b>	<b>Objectif</b>
Bureaux des directeurs du scrutin et équipement des bureaux de vote	Partie 1 : Établir les exigences et les essais ainsi que l'équipement utilisé dans les bureaux des directeurs du scrutin ou dans les bureaux de vote anticipé.	1
Amélioration du système de gestion des élections	Enseignements tirés de la 40 <sup>e</sup> EGP et débriefage des DS : p. ex. nouvelle liste, structure des menus, nouveaux rapports, impression de la liste électorale par lieu, amélioration de l'ouverture des bureaux de vote et rapports. Nouveau processus de connexion et d'authentification.	1
DP et approvisionnement	Préparer les exigences, publier les DP et créer le plan basé sur la 40 <sup>e</sup> EGP pour les CIE et l'équipement informatique.	1
FE - Amélioration du SGE*	Modules de financement des élections dans le SGE : dépôt des dépenses des membres du personnel électoral et téléchargement dans SAP, location des bureaux de vote, processus de paiement des membres du personnel du QG.	1

\* Indique une nouvelle initiative

 Fonds vert : initiative de formation

 Fonds bleu : initiative de sensibilisation



## Année 2 – Vers la préparation des élections

Initiative	Description	Objectif
Bulletin électronique pour le vote anticipé et Auto Count*	Procéder à l'amélioration du processus (regrouper les PO et les DPO, éliminer le témoin) et à la mise en place de la technologie à utiliser pour le vote anticipé afin de permettre aux électeurs de voter électroniquement et de comptabiliser les résultats par voie électronique, avec des sauvegardes sur papier. Mise à jour du SGE : vote/maintenance des électeurs, ajout de l'adresse depuis l'écran des électeurs.	1
Registres du scrutin électronique le jour de l'élection*	Essayer les registres du scrutin électronique dans au moins deux circonscriptions électorales le jour de l'élection afin de gérer la liste et de produire des données de radiation électronique.	1
Vote électronique pour les militaires*	Explorer la mise en œuvre du vote en ligne pour que les militaires en poste à l'étranger puissent voter plus facilement. Exigences, DP, intégration avec le SGE.	1
Mettre en œuvre les nouvelles limites des circonscriptions électorales*	Recruter de nouveaux DS, préparer les cartes et les limites des circonscriptions électorales, faire concorder les limites des SV et favoriser les changements liés aux ACE.	1
Amélioration du SGE*	Mise en œuvre des changements au SGE en fonction des recommandations du directeur général.	1

<b>Initiative</b>	<b>Description</b>	<b>Objectif</b>
Revoir les manuels, les guides, les formulaires et le matériel de formation	Phase 2 : intégrer les nouveaux changements de processus basés sur les initiatives de modernisation ainsi que les autres changements législatifs.	1
Réorganiser la formation	Offrir davantage de formations autonomes et de travaux pratiques en classe.	1
Mettre à jour les limites des CE	Revoir et mettre à jour les SV en fonction des commentaires des DS, des membres locaux et des ACE.	1
Préparation des bureaux de vote le jour du scrutin	Travailler avec les DS pour préparer tous les bureaux de vote le jour du scrutin.	1
Préparation des bureaux de vote anticipé	Partie 2 : Travailler avec les DS pour préparer tous les bureaux de vote anticipé, y compris les bureaux des DS, les bureaux de vote par anticipation, les bureaux de vote communautaires, les bureaux de vote dans les hôpitaux, les bureaux de vote dans les universités et les campus des NSCC.	1
Bureaux des directeurs du scrutin et équipement des bureaux de vote	Partie 2 - Équipement : soumission, approvisionnement, préparation et emballage.	1
Mettre à jour les documents électoraux FE	Examiner et mettre à jour les manuels de financement électoral, les formulaires et les vidéos pour la 41 <sup>e</sup> EGP.	1

<b>Initiative</b>	<b>Description</b>	<b>Objectif</b>
Publication des contributions*	Créer un outil de publication des contributions financières aux partis, aux candidats et aux ACE. Publier les contributions sur le site Web.	4
Manuel des vérificateurs	Mettre à jour le manuel des vérificateurs afin d'intégrer les changements législatifs et de faciliter les vérifications liées aux partis, aux candidats et aux rapports financiers des ACE, s'il y a lieu.	2
Partenariat avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	En s'appuyant sur le travail fait lors de la 40 <sup>e</sup> EG, collaborer avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour concevoir et promouvoir un programme de mobilisation des jeunes pour la 41 <sup>e</sup> EG.	3
Partenariat avec des groupes œuvrant pour les personnes handicapées	Travailler avec des groupes œuvrant pour les personnes handicapées afin de promouvoir des innovations susceptibles de rendre le processus de vote plus accessible, ainsi que pour élaborer un plan de recrutement ciblant les personnes atteintes d'un handicap pour leur permettre de travailler dans les bureaux de vote et les bureaux des directeurs du scrutin.	3
Partenariats avec les Premières Nations	Tirer parti du succès du programme CRO de la 40 <sup>e</sup> EG, maintenir la communication avec les bandes et les chefs de la province afin d'avoir un programme adapté aux Premières Nations pour la 41 <sup>e</sup> EG.	3

\* Indique une nouvelle initiative

 Fonds vert : initiative de formation

 Fonds bleu : initiative de sensibilisation

## Infrastructure d'ENE

Initiative	Description	Objectif
Nouveau QG pour ENE*	Étant donné que le bail du 7037, chemin Mumford expire fin 2019, travailler avec le ministère des Transports et du Renouvellement de l'infrastructure afin de trouver un nouvel emplacement pour le QG et l'entrepôt.	5
SharePoint*	Planification et formation pour le passage à un nouvel environnement SharePoint afin d'améliorer la collaboration, le flux de travail et les communications.	5
Examen organisationnel	Mettre à jour les descriptions de postes et les responsabilités de l'organisation. Procéder à une nouvelle évaluation des classifications des postes lorsque cela est nécessaire.	5
Lettres pour les personnes atteignant 18 ans	Envoi de lettres aux nouveaux électeurs identifiés à partir de la base de données des conseils scolaires. Envoi de lettres une fois par an aux nouveaux électeurs admissibles. Mise à jour de ROEMS (rattachement familial, vérification de la citoyenneté), ententes juridiques, traitement des réponses.	2
Commission de délimitation des circonscriptions électorales	Appuyer une nouvelle commission, s'il y a lieu, en se fondant sur le rapport de la Commission sur la représentation effective des électeurs acadiens et afro-néo-écossais.	3

<b>Initiative</b>	<b>Description</b>	<b>Objectif</b>
Amélioration du portail des DS	Cette initiative vise à améliorer le portail des DS, c'est-à-dire l'interface utilisateur et le contenu. Exigences liées aux TI d'ici mars 2018.	3
CRM/Suivi des problèmes	Élargir la base de données CRM à partir des enseignements tirés de la 40 <sup>e</sup> EGP. À utiliser entre les élections.	5
Révision du site Web	Améliorer sa convivialité. Mettre à jour la hiérarchie des fichiers et l'organisation. Revoir la partie intitulée <i>Growing Great Citizens</i> .	5
Inscription en ligne*	Inscription des électeurs et mise à jour de leurs renseignements directement sur le site Web d'ENE.	2
Amélioration de ROEMS	Appariement des adresses, appariement des renseignements des électeurs, mises à jour sur les étudiants dans les conseils scolaires, mise à jour complète de la base de données du Bureau des véhicules automobiles, intégration de Street Sweeper, RE des travailleurs électoraux.	2



## Ressources et capacités

Ce plan décrit l'orientation, les objectifs et les projets que doit mettre en œuvre ENE pour atteindre ses objectifs organisationnels. Au cours des cinq prochaines années, nous renforcerons notre capacité organisationnelle en embauchant des employés temporaires, en améliorant les compétences du personnel, ainsi qu'en passant des contrats avec divers fournisseurs pour un large éventail de fournitures et de services.

À ce stade du cycle de planification, beaucoup d'initiatives sont en phase de planification conceptuelle, c'est-à-dire que les coûts détaillés et l'analyse des besoins en ressources n'ont pas été complètement établis. Il est possible, grâce à une planification plus poussée, que certaines initiatives soient réduites ou renforcées.

Nous sommes conscients que pour réaliser notre plan, nous aurons besoin de ressources et de fonds supplémentaires, surtout pendant la deuxième année du cycle. Les activités suivantes devront être effectuées lors de l'exercice 2019-2020 : achat d'outils technologiques, élaboration et mise en place de modules d'apprentissage en ligne, embauche et formation des directeurs du scrutin et de leur personnel. Cette période ainsi que celle pendant laquelle la préparation électorale doit être maintenue exigent les investissements les plus importants.



# Annexe A

## Sigles et abréviations

---

AE	Activités électorales (domaine de programme d'ENE)
CE	Circonscription électorale
CE	Commission électorale
Comm.	Communications et politique (programme d'ENE)
CREC	Centre de ressources sur les élections au Canada
DGE	Directeur général des élections; également, unité organisationnelle d'ENE
DP	Domaine de programme - unité organisationnelle d'ENE
ED	Équipe de direction, comprend l'EHD
EGP	Élection générale provinciale
EHD	Équipe de haute direction
ENE	Élections Nouvelle-Écosse, bureau du directeur général des élections de la Nouvelle-Écosse
FE	Financement électoral (domaine de programme d'ENE)
PRS	Plan de reprise après sinistre
RFA	Rapport financier annuel
SV	Section de vote
TI	Technologies de l'information (domaine de programme d'ENE)

